

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/32

Séance du 2 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 23 mai 2025	Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, BOUCLIER Florence, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, MARTINOT Noémie, Karim BENCADI.
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 12	
Nombre de suffrages exprimés : 14	Procurations : LABONNE NOLLET Laurie a donné pouvoir à N. MARTINOT, MORIN DESMURS Michèle a donné pouvoir à P. BERDAGUE
Votes Pour : 14	
Vote Contre : 0	Absents/excusés : DELANGLE Sylvie, MATHUS Véronique, BUSSEUIL Georges, CLEMENT Pascal, MUNCH Armelle
Abstentions : 0	

Le secrétariat a été assuré par : BERDAGUE Patrick

Objet : Prix de l'eau et du service public de l'assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu les tarifs suivants actuellement en vigueur pour une facture type de 120 m³ :

	quantité	Prix unitaire HT	Total	Prix unitaire TTC	Total
EAU					
Part abonnement annuelle (délégataire)	2	25,890 €	51,780 €	27,314 €	54,628 €
Part abonnement annuelle (communale)	2	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €
Total part abonnement			51,780 €		54,628 €
Consommation délégataire Tranche 1 (0 à 30m3)	30	0,820 €	24,600 €	0,865 €	25,953 €
Consommation délégataire Tranche 2 (>30m3)	90	1,162 €	104,580 €	1,226 €	110,332 €
Consommation communale	120	0,590 €	70,800 €	0,622 €	74,694 €
Consommation fonds de renouvellement	120	0,410 €	49,200 €	0,433 €	51,906 €
Consommation eau potable (agence de l'eau)	120	0,330 €	39,600 €	0,348 €	41,778 €
Prélèvement sur la ressource (agence de l'eau)	120	0,0718 €	8,616 €	0,076 €	9,090 €
Performance réseau eau potable (agence de l'eau)	120	0,020 €	2,400 €	0,021 €	2,532 €
Total part consommation			299,796 €		316,285 €
Part abonnement / total de la facture eau (abonmt + conso)			14,73%		

TOTAL FACTURE ANNUELLE POUR 120 m3

351,58 €

370,91 €

D2025/99

cl

	quantité	Prix unitaire HT	Total	Prix unitaire TTC	Total
ASSAINISSEMENT					
Part abonnement annuelle (délégataire)	2	17,570 €	35,140 €	19,327 €	38,654 €
Part abonnement annuelle (communale)	2	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €
Total part abonnement			35,140 €		38,654 €
Consommation délégataire Tranche 1 (0 à 6000m3)	120	1,652 €	198,240 €	1,817 €	218,064 €
Consommation délégataire Tranche 2 (>6000m3)	0	1,550 €	0,000 €	1,705 €	0,000 €
Consommation communale	120	0,640 €	76,800 €	0,704 €	84,480 €
Performance systèmes assainissement collectif (agence de l'eau)	120	0,084 €	10,080 €	0,092 €	11,088 €
Total part consommation			285,120 €		313,632 €
Part abonnement / total de la facture assainissement (abnmt + conso)			10,97%		
TOTAL FACTURE ANNUELLE POUR 120 m3			320,26 €		352,29 €

Considérant qu'il convient de revoir les tarifs de l'eau et de l'assainissement afin de pouvoir financer notamment les travaux d'entretien et de rénovation des réseaux,

Vu la proposition suivante de la commission finances réunie le 19 mai 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-DECIDE de fixer le tarif de l'eau, pour la part revenant à la commune, à **0,602 € HT/m³** ainsi que l'abonnement semestriel à **10€ HT**.

DECIDE de fixer le tarif de l'assainissement, pour la part revenant à la commune, à **0,653 € HT/m³** ainsi que l'abonnement semestriel à **3.50€ HT**.

-INDIQUE que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026

-INDIQUE que les recettes correspondantes seront perçues sur les budgets annexes *Eau* et *Assainissement*

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

..... 06/06/2025

Acte publié sur le site internet de la commune le

..... 06/06/2025

Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR




Le/La secrétaire de séance,



D2025/100

CL